



PROGRAMME DEPARTEMENTAL
FONDS DEPARTEMENTAL EN SOUTIEN AUX VITICULTEURS TARNAIS
IMPACTES PAR LE GEL ET/OU LA GRELE EN 2024
FICHE INDIVIDUELLE DE DEMANDE DE SUBVENTION

I- DEMANDEUR

NOM – PRENOM (ou nom de la société) :

NOM DU GERANT (si personne morale) :

ADRESSE COMPLETE :

NUMERO DE TELEPHONE (fixe et/ou mobile) :

ADRESSE MAIL :

STATUT :

Agriculteur à titre principal ou secondaire :

Nombre d'associés :

Date installation :

II- DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

TAILLE DE L'EXPLOITATION (SAU totale) :

CHIFFRE D'AFFAIRE GLOBAL 2023 ou 2024 (si connu) :

DIFFERENTES PRODUCTIONS (hors viticulture) :

PRODUCTION(S) AGRICULTURE BIOLOGIQUE :

SPECIALISATION PRODUCTION VITICULTURE :

SAU totale :

SAU LABEL AGRICULTURE BIOLOGIQUE :

SAU HVE3 :

CHIFFRE D’AFFAIRE PRODUCTION VITICULTURE 2023 ou 2024 (si connu) :

III- SITUATION DE RECOLTE 2024

Nombre d’hectares concernés par la grêle ou le gel :

.....

Perte réelle de récolte pour cette année (en %) :

Subvention déjà attribuée pour le même préjudice, (forfaitaire €/Ha) :
(ISN notamment)

IV- PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

- Déclaration de Récoltes du vignoble concerné de 2023 et de 2024
- Justificatifs jeunes installés (<4 ans)
- Attestation Agriculture Biologique et/ou HVE3
- Relevé d’Identité Bancaire
- Numéro de Siret correspondant au RIB